



PROCES VERBAL
ELECTION DES VICE- PRESIDENTS POUR
POUVOIR AUX POSTES VACANTS : 1^{er} Vice-
président(e) et 3^{ème} Vice-président(e)
Séance du vendredi 1^{er} avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le premier du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Dr Maryse ETZOL, Présidente,

Nombre de délégués communautaires en exercice : **16**

Date de convocation du conseil communautaire : **25/03/2022**

Ordre du jour du conseil communautaire :

1. Approbation du procès-verbal de la précédente séance ;
2. Installation des conseillers communautaires de la Commune de Capesterre ;
3. Modalités de renouvellement du bureau communautaire ;
- 4. Elections des vice-présidents pour pouvoir aux postes vacants ;**
5. Désignations des représentants de la CCMG au sein des organisme extérieurs ;
6. Désignation des représentants de la CCMG au sein des structures associatives ;
7. Désignation des membres des membres de la CCMG au sein du collège public du GAL et désignation de son président ;
8. Désignation des membres de la commission d'évaluation des charges transférées ;
9. Composition de la CAO et la commission de délégation de service public ;
10. Créations des commissions communautaires ;
11. Décisions modificatives : budget principal et budgets annexes ;
12. Approbation des attributions de compensation ;
13. Demande de subvention au titre de la DETR et la DSIL ;
14. Modification du plan de financement de l'étude d'évaluation de l'origine de la salinisation des forages de Marie-Galante ;
15. Mise en place de dispositifs de déviation des sargasses sur le littoral du bourg et de petit-anse ;
16. Acquisition de 12 bennes amovibles et d'un petit broyeur destructeur de déchets ;
17. PLPDMA de Marie-Galante : demande de subvention pour la densification des P.A.V ;
18. Stage d'étude autour du spiritourisme ;
19. Mise à disposition de la CCMG d'un agent de la commune de Grand-Bourg ;
20. Questions diverses ;

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires titulaires :

	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
ETZOL Maryse	X		
GELABALE Joselaine	X		
FUMONT-SAMSON Maguy	X		
JACQUES Francette	X		
MALADIN-NEBOT Kénia	X		
BESRY Betty		X	

BASTARAUD Géraldine	X		
LANCLAS Edmond	X		
TOTO Joel	X		
TENEBA Alain	X		
ACCIPE Guy	X		
MAES Jean-Claude	X		
MALADIN Jacques	X		
NAVIS François	X		
HEGESIPPE Jean -Marc		X	
PELAGE Camille		X	

Le présent procès -verbal ne traite que le point 4 inscrit à l'ordre du jour du conseil communautaire.

1. ELECTION DU 1^{er} VICE- PRESIDENT (E) DE LA CCMG

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-2, L5211-10,
Vu la Délibération n°2022-04-01/03 relative aux modalités de renouvellement du bureau communautaire,

Dr Maryse ETZOL, Présidente, rappelle que l'élection des Vice-président(e)s de la Communauté de Communes s'effectue, selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT), au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, étant précisé qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Dr Maryse ETZOL, Présidente propose la candidature de **Monsieur Jean-Claude MAES** pour le poste de 1^{er} Vice -président. Elle invite les autres candidats à se manifester. Aucune autre candidature n'est enregistrée.

1.1 Constitution du bureau pour le dépouillement

Dr Maryse ETZOL, Présidente sollicite deux conseillers communautaires à assurer les fonctions d'assesseurs :

- Les deux assesseurs sont **Géraldine BASTARAUD** et **Joel TOTO**
- **1.2. Résultats du premier tour de scrutin**
- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 13
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de votes blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 9

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean Claude MAES	12	douze

1.3 Proclamation de l'élection du premier vice-président

- **Jean Claude MAES** est proclamé **premier Vice-Président** et immédiatement installé.

2. ELECTION DU 3^{er} VICE- PRESIDENT (E) DE LA CCMG

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-2, L5211-10,
Vu la Délibération n°2022-04-01/03 relative aux modalités de renouvellement du bureau communautaire,

Dr Maryse ETZOL, *Présidente*, rappelle que l'élection des Vice-président(e)s de la Communauté de Communes s'effectue, selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT), au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, étant précisé qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Jean-Claude MAES, Maire de Capesterre et 1^{ER} Vice-Président propose la candidature de Madame Francette JACQUES pour le poste de 3^{ème} Vice-présidente. Il invite les autres candidats à se manifester. Aucune autre candidature n'est enregistrée.

2.1 Constitution du bureau pour le dépouillement

Dr Maryse ETZOL, *Présidente* sollicite deux conseillers communautaires à assurer les fonctions d'assesseurs :

- Les deux assesseurs sont Géraldine BASTARAUD et Joel TOTO

2.2. Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 13
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de votes blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 9

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Francette JACQUES	12	douze

2.3 Proclamation de l'élection du troisième Vice-président(e)

- Francette JACQUES est proclamée troisième vice-présidente et immédiatement installée.

Après ce vote, l'assemblée poursuit ses travaux conformément à l'ordre du jour susmentionné.

Jean-Claude MAES

Pour la Présidente empêchée
Le 1^{er} Vice-Président



Kénia MALADIN-NEBOT

Secrétaire de séance

